

**DECISION N° 2018-222**

MP/MS/JG

La Directrice de l'Institut national d'études démographiques,

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 86-382 du 12 mars 1986 modifié portant organisation et fonctionnement de l'Institut national d'études démographiques ;

Vu le décret n° 88-451 du 21 avril 1988 modifié, relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national d'études démographiques, et notamment l'article 15 ;

Vu l'arrêté de concours interne pour le recrutement d'un-e assistant-e ingénieur-e, toutes branches d'activités professionnelles, à l'Institut national d'études démographiques;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Composition du jury du concours interne n° 2018-04 pour le recrutement d'un-e assistant-e ingénieur-e toutes branches d'activités professionnelles de l'Institut national d'études démographiques;

**Président du jury** : **Tarik Rerzki** – Secrétaire Général du Centre de Recherche des Cordeliers - UMRS 1138 (Sorbonne Université, Université Paris Descartes, Université Paris Diderot, Inserm)

**Membres** :

- Aline Desesquelles** – Directrice de Recherche à l'Ined.
- Mathilde Charpentier** – Directrice de la communication à l'Ined
- Ruxandra Breda-Popa** – Ingénieure d'études à l'Ined
- Lionel Kesztenbaum** – Chargé de recherche à l'Ined.

**Article 2** : La secrétaire générale de l'Ined est chargée de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet d'un affichage au tableau pendant une durée de deux mois.

Paris, le 22 octobre 2018,  
La Directrice de l'Ined,

Magda Tomasini

